

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.			Départ de Saumur pour Paris.		
6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.		9 heures 48 minut. matin,	Express.	
4 — 35 — —	Express.		11 — 51 — —	Omnibus.	
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.		6 — 6 — —	soir, Omnibus.	
10 — 23 — —	Omnibus.		9 — 36 — —	Direct-Poste.	
Départ de Saumur pour Angers.			Départ de Saumur pour Tours.		
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.		7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.	

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

EXTÉRIEUR.

La Gazette de Madrid, du 21, publie les décrets par lesquels la Reine accepte la démission du ministre des finances, M. Cantero, et nomme à sa place don Pedro Salaverria, qui était directeur-général des colonies.

Une dépêche nous a appris qu'une expédition avait été dirigée contre les Maures du Riff. On écrit à ce sujet de Melilla, le 12 septembre, à la Nación de Madrid :

« Nous sommes en paix avec quatre des cinq kabylas que les Maures ont près de notre place, c'est-à-dire avec Mazuza, Beniscar, Beiballafar, et Benibinfaror; mais la cinquième kabyla, celle de Benisidel, ne cesse pas d'être en hostilité avec nous. Dernièrement avec un canon de fer, en assez mauvais état, et que cette kabyla avait disposé de manière à nous attaquer, elle a tiré quelques coups et causé des dommages à la maison du gouverneur et à d'autres édifices.

» Les Maures des autres kabylas, voyant que l'on ne répondait pas à ces insolentes provocations et traités de lâches par les autres Maures de Benisidel, ont envoyé des députations au gouverneur de la place, le priant de faire châtier la kabyla de Benisidel; autrement, disaient-ils, ils ne pouvaient répondre de la paix.

» Une expédition, forte de 550 hommes, a été dirigée en trois colonnes contre la kabyla de Benisidel: la première colonne, sortant par la porte del Montelete, a enlevé à la baïonnette les positions del Rio, Tavara et San-Lorenzo; elle s'est avancée jusqu'à Santiago. La cavalerie a exécuté deux charges, mais la colonne agissait seule sur ce point n'ayant pu être ralliée par les deux autres.

» Les deux autres colonnes, sorties par San-Ramon sous les ordres du brigadier Buceta, gouverneur, attaquèrent les positions de Sidor-Pontilla, Rojo, San-Francisco et La Horca; elles les enlevèrent facilement et s'emparèrent du canon qui a été encloué, après quoi le gouverneur a donné l'ordre de rentrer.

» Les Maures ont eu dans cette affaire 55 hom-

mes tués et 47 blessés, mais on sait qu'ils cachent toujours avec le plus grand soin leurs morts et leurs blessés, car leur perte doit avoir été bien plus considérable. Nous avons perdu deux capitaines du bataillon de discipline, un sous-officier du même bataillon et seize soldats. Parmi les blessés sont le brigadier gouverneur, un capitaine, deux sous-officiers et 58 à 60 soldats.

Des deux côtés, il a été fait des prodiges de valeur: souvent les Maures et les Espagnols ont lutté corps à corps, mais les Maures étaient bien plus nombreux; il leur arrivait à chaque instant des renforts, et force a été de rentrer dans la place. Le brigadier Buceta a été des premiers à sortir et des derniers à rentrer. Pendant l'action même, après sa blessure, il a conservé cette sérénité et montré cette bravoure par lesquelles il s'est tant de fois signalé. Les officiers à la tête de leurs soldats les aimaient de la voix et de l'exemple; chacun a fait son devoir comme un bon Espagnol. Comme la principale mêlée avait lieu près de la muraille de Melilla, la population était partout accourue sur les terrasses et les balcons, d'où toutes les lognettes étaient braquées sur le théâtre du combat.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Le Moniteur de l'Armée, dans un article reproduit sans examen par d'autres feuilles, a cru pouvoir contester ce que nous annonçons, il y a quelques jours, d'une expédition contre la Kabylie, qui, disions-nous, avait commencé le 10 de ce mois; on verra par le rapport suivant, adressé par le Maréchal Gouverneur-Général au Ministre de la guerre, que nous ne nous étions trompé ni sur la date ni sur l'importance de cette expédition, dont le rapport constate les premiers et heureux résultats :

Alger, 18 septembre 1856.

Monsieur le Maréchal,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le général Jusuf s'est porté dans le pays des Frikat, avec la colonne qu'il avait sous ses ordres, renforcée par celle du général Gastu. Les troupes ainsi réunies ont été formées en deux brigades, l'une com-

posée de deux bataillons et quatre compagnies du 1^{er} de zouaves, d'un bataillon du 68^e et du 18^e bataillon de chasseurs à pied, sous les ordres du général Gastu; l'autre, formée de deux bataillons du 45^e et de deux bataillons du 1^{er} régiment de tirailleurs indigènes, commandée par le colonel Bataille.

Le camp occupé par le général Jusuf était dominé à l'est par un grand rocher dont la défense avait été confiée au 1^{er} bataillon de tirailleurs. Les Kabyles, sentant l'importance de cette position dominante, l'attaquèrent avec résolution dans la nuit du 11 au 12, et renouvelèrent leur attaque dans la journée du 12; ils furent chaque fois vigoureusement repoussés.

Il importait de ne pas perdre de temps pour peser sur le pays ennemi; en conséquence, dans la même journée du 12, le général Jusuf fit attaquer par deux bataillons les villages au nord du camp; ils furent occupés sans aucune résistance, bien que des contingents nombreux fussent réunis et en présence.

Le 13, le général Gastu descendit dans les villages des Frikat avec cinq bataillons, et fit éprouver à l'ennemi des pertes matérielles considérables; pendant cette opération, les groupes nombreux placés sur les hauteurs environnantes échangèrent seulement quelques coups de fusil avec nos troupes.

Les Kabyles, croyant le camp dégarni, sont venus, comme la veille, attaquer le poste du Rocher; ils ont mis dans cette troisième tentative un grand acharnement; mais ils ont été encore une fois énergiquement repoussés, et une partie de nos hommes, entraînés par leur ardeur, étant sortis de leurs retranchements pour poursuivre l'ennemi, le colonel Bataille s'est rapidement porté sur le théâtre du combat avec de nouvelles compagnies. En même temps le colonel Fénelon, à la tête d'un escadron du 1^{er} de chasseurs d'Afrique et de nos goums, s'avança sur la ligne de retraite de l'ennemi, qui s'enfuit précipitamment, se jetant à la débandade dans les ravins.

Le 14, le colonel Bataille a visité avec sa colonne les villages des Frikat, qui confinent au pays des Beni Smail; les Kabyles ont engagé une vive fusil-

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Pendant la première journée, Meryem entraîna ses amis par une marche forcée, qu'elle ne leur permit d'interrompre que pour prendre quelques instants de repos vers le milieu du jour. La nouvelle de leur évasion n'avait pas dû parvenir encore dans les tribus qu'ils traversaient, et il n'y avait pas précisément de dangers à ce qu'ils fussent rencontrés. Le plus important était de mettre une grande distance entre eux et leurs ennemis, et, pour cela faire, il fallait marcher sans relâche. — On était convenu de continuer ainsi jusqu'à la troisième nuit, et de consacrer le jour qui suivrait à un sommeil général et prolongé. Ces mesures, présentées par Meryem, avaient été acceptées à l'unanimité par les deux zouaves, et le premier et le second jour furent bien employés.

En sortant de Kuélaa, ils avaient pris la direction de la tribu des Beni-Mansour et étaient remontés par celle des Beni-Guakouz, pour gagner Lakredidja. Une fois là, ils avaient suivi la crête du Jurjura; longeant de la sorte la région très-accidentée de la Grande-Kabylie, qui comprenait les tribus insoumises, et, revenant presque sur leurs pas, ils étaient descendus chez les Beni-Ourglis. Ces marches et ces contre-marches n'avaient d'autre but

que de dépister Mohammed et Bel-Kadi, et de jeter une grande confusion dans les rapports qui leur seraient adressés. Meryem espérait, grâce à ce stratagème, avoir le temps de gagner Bougie, par le commandement de Sidi-Mokrane, ou de rabattre sur Sétif, en passant par la tribu des Reboulas.

Jusqu'à-là, tout réussit à merveille, et, selon le plan qu'elle s'était tracé, vers les premières heures du troisième jour, les trois fugitifs s'arrêtèrent chez les Penayas, près du défilé de Fellaye, sur le sommet d'une petite colline, dont les pieds sont baignés par l'Oued-Summan.

Nos trois amis s'assirent un moment et regardèrent autour d'eux.

L'endroit dans lequel ils venaient de s'arrêter n'aurait pu être mieux choisi pour un lieu de repos. — A cent mètres environ, on apercevait, adossées à un bouquet d'arbres, quelques chambres de gazelles, abritées du soleil, et cependant dominant assez le pays pour éviter toute surprise; plus bas, à cent mètres encore, sur les bords de l'Oued, une véritable oasis de verdure, peuplée de tamarins et de hautes herbes, qui trempaient leurs touffes vertes au fil de l'eau: tout autour une végétation riante, féconde, aux couleurs variées; puis au loin, à l'horizon, les pics élevés des grandes chaînes du Jurjura!...

Meryem fit remarquer à ses amis que la longue course qu'ils venaient de fournir les avait suffisamment éloignés,

et que le moment était venu de prendre un repos que réclamaient impérieusement leurs fatigues. Les chambres abandonnées par les gazelles leur offraient une retraite convenable, et, selon les conventions arrêtées au départ, ils devaient rester en cet endroit jusqu'au soir.

Henry était, en effet, très-fatigué: la vie des camps l'avait bien habitué à des marches longues et difficiles, mais il était rare que l'on fit fournir aux soldats des étapes aussi considérables, et ces trois nuits qu'il venait de passer sans goûter une heure de sommeil l'avaient fort abattu. — La proposition de Meryem venait donc très à propos.

Quand au sergent, il accueillit cette proposition bien plutôt dans l'intérêt d'Henry et de Meryem que dans le sien propre.

Depuis qu'il avait quitté Kuélaa, depuis qu'il se sentait libre et qu'il pouvait espérer rejoindre bientôt son bataillon, la gaieté, la force, l'esprit lui étaient revenus en même temps, et, son fusil chargé sur l'épaule, sa pipe allumée entre ses dents, il eût marché jusqu'aux oasis du Ziban sans se plaindre de la longueur de la route. Le sergent était formé d'un solide ciment; la pluie, le vent, le soleil, rien n'entamait sa rude écorce, et c'était même aux moments les plus périlleux, dans les positions les plus critiques, qu'il retrouvait tout-à-coup cette verve, cette ardeur, cet élan qui, dans toute l'Europe, ont rendu si populaire le renom des troupes

lade avec nos tirailleurs, et il a fallu une vigoureuse offensive à la baïonnette pour les repousser.

Les troupes sont rentrées au camp sans être sérieusement inquiétées.

Dans ces combats, l'ennemi a dû faire des pertes très-sensibles; de notre côté, nous avons eu à regretter 3 hommes tués et 24 blessés. Parmi ces derniers deux officiers du 18^e bataillon de chasseurs, MM. Legros et Mérie, et dans le 1^{er} régiment de tirailleurs, M. Lepêtre.

Le 16, la colonne s'est portée chez les Beni-Smaïl des Guechtoulas. Le général Jusuf a jugé utile de prendre position au cœur même du pays, de manière à dominer les crêtes occupées par les villages. La position qu'il a choisie à Mahallet-Ramdan, au-dessus de la zaouïa de Sidi-Abderhaman, remplit parfaitement ce but. Les Kabyles ont fait de grands efforts pour empêcher l'occupation de Mahallet-Ramdan, mais ils ont dû se retirer devant l'impétuosité de nos soldats et les bonnes dispositions prises par le général Jusuf, qui m'adresse le rapport suivant :

« Mahallet, le 16 septembre 1856.

» Monsieur le Maréchal, dans la journée d'hier, la brigade Gastu a continué ses opérations commencées la veille par la seconde brigade. Les pertes éprouvées par les Kabyles les avaient probablement découragés, car c'est à peine s'ils se montrèrent, et la brigade rentra au camp vers trois heures de l'après-midi, après avoir accompli sa mission.

» Informé de l'arrivée de nouveaux contingents chez les Guechtoulas, je ne crus pas devoir attendre que les Kabyles vinssent répéter leurs attaques sur mes grand-gardes: je voulus aller au devant d'eux, et, ce matin, à six heures et demie, la brigade Gastu s'élevait dans la montagne jusqu'à la ligne des Guechtoulas et des Ouled-el-Aziz; la brigade Bataille remplaçait à la même heure la brigade Gastu dans les postes qu'elle avait occupés; le convoi suivait un chemin moins escarpé, par lequel il put arriver sans difficultés, sous l'escorte de la cavalerie; et enfin, la deuxième brigade forma l'arrière-garde.

» La colonne gravit la série de mamelons qui sépare les Guechtoulas des Ouled-el-Aziz, et j'appris pendant la marche qu'une grande réunion armée avait lieu sur le plateau même de Mahallet-Ramdan, sur lequel je voulais établir mon bivac. Ce plateau est une position stratégique excellente; son occupation rend maître de tout le pays, tant au nord qu'au sud; mais, pour s'y établir avec sécurité, il était nécessaire de déloger les Kabyles dont les groupes couronnaient les crêtes des rochers à l'est; ils y avaient établi des retranchements en pierres sèches, derrière lesquels ils se croyaient à l'abri de nos attaques.

» Dès que j'eus reconnu la position, je fis masser toute la colonne avant d'arriver au plateau, et après quelques instants de repos, les troupes destinées à l'attaque s'avancèrent à une portée et demie de fusil de l'ennemi. Quatre pièces d'artillerie, sous les ordres du commandant Pellieux, lancèrent à une bonne portée quelques obus au milieu des Kabyles; leur explosion jeta le trouble dans les groupes, et je fis sonner la charge. Les zouaves firent admirables d'élan; le 2^e bataillon, conduit par le colonel Collinau, prit à droite; le 3^e, conduit par le lieutenant-colonel Manuelle, prit à gauche, de ma-

nière à envelopper le point culminant de la position retranchée défendue par les Kabyles; ils arrivèrent sur eux par une pente très-raide sans répondre à leur feu; le 18^e bataillon de chasseurs à pied appuya le mouvement en se portant à l'extrême gauche. Les retranchements furent emportés sans hésitation; les Kabyles, fusillés par les zouaves, prirent la fuite, et en peu de temps ils eurent complètement disparu.

» Pendant ce combat, la deuxième brigade et le convoi arrivaient au bivac, et le camp fut immédiatement établi. Il est à l'abri de toute insulte et dans une position excellente, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire plus haut.

» Les pertes de la journée sont minimes: elles se bornent à 2 tués et 11 blessés.

» En résumé, Monsieur le Maréchal, nos approvisionnements sont assurés, et les Kabyles voient pour la première fois une colonne française occuper le point élevé où nous nous trouvons.

» Je suis heureux de pouvoir vous parler de la brillante conduite d'un jeune officier d'état-major, le sous-lieutenant Chanoine, détaché au 1^{er} de zouaves, qui est arrivé le premier sur la position kabyle, ayant devancé constamment de quarante pas la tête de la charge. Le colonel Collinau et le lieutenant-colonel Manuelle ont dignement soutenu la vieille réputation des zouaves.»

D'après ce rapport, Monsieur le Maréchal, je pense que la lutte dans le pays des Guechtoulas touche à sa fin, car les troupes concentrées à Alger pendant que l'on réunissait les approvisionnements sont en mouvement, et, aujourd'hui même, les têtes de colonne commenceront à paraître sur le plateau de Boghoi.

Veillez agréer, etc.,

Le maréchal de France, gouverneur-général de l'Algérie,

RANDON.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1856.

(Suite.)

Les salles d'asile sont au nombre de 44, établies dans 34 communes, dont 27 publiques et 17 privées. Elles reçoivent 4,932 enfants, dont 2,445 garçons et 2,487 filles.

Ce nombre d'asiles est sans doute insuffisant pour les besoins de la population. On arrivera à doter de ces utiles institutions les localités où elles sont indispensables; mais c'est l'œuvre du temps et des efforts de chacun. Ces établissements seraient nécessaires dans 64 communes. Deux communes, celles de Chemillé et du Lion-d'Angers en seront très-prochainement pourvues.

Le département compte 166 classes d'adultes, qui reçoivent 2,560 élèves; le nombre des classes a diminué; celui des élèves a augmenté.

En 1855, le nombre des écoles était de 169, c'est donc une diminution de 3 classes d'adultes; les élèves étaient au nombre de 2,356
Aujourd'hui, on en compte 2,560

C'est une différence en plus de 204

En résumant cette situation générale, on voit que, grâce à l'aptitude et au bon vouloir des maîtres,

au bon esprit des parents et aux soins incessants de l'administration, le nombre des élèves se soutient à un chiffre assez élevé, malgré la cherté des vivres et la juste exigence d'une rétribution de la part d'un grand nombre d'enfants.

Le nombre des enfants qui pourraient être envoyés aux écoles est de 48,602

Celui des enfants qui n'y sont pas envoyés est de 11,448

C'est donc, comme l'année dernière, à peu près un cinquième de la population des enfants qui paraît être encore privé d'instruction.

L'École normale primaire tient toutes les promesses, remplit toutes les espérances qu'avait données son établissement, parfaitement dirigé par M. Lebrun. Elle forme d'habiles élèves; un grand nombre de jeunes maîtres, sortis de l'École, sont installés dans les écoles primaires du département et y portent leur bonne méthode d'enseignement et leurs principes de religion et de morale.

Le département est donc récompensé de ses sacrifices; le nombre des élèves a été, cette année, de 25.

Boursiers du département 20

— de l'Etat 2

— de la ville d'Angers 2

Pensionnaire libre 1

Le Conseil, conformément aux propositions de M. le Préfet et aux conclusions de la première commission, vote sans discussion, les crédits ci-après :

14 fr. 50 pour contribution due par le département, par suite de la loi de finances du 20 février 1849, qui établit une taxe annuelle sur tous les biens de main-morte.

3,000 fr. pour être employés par M^{sr} l'Evêque et par M. le Préfet, au soulagement des prêtres, âgés et infirmes, obligés d'abandonner leurs fonctions avant d'avoir droit à une pension.

1,500 fr., comme les années précédentes, pour l'entretien et l'amélioration de la Psalette d'Angers.

2,276 fr. 22 c. pour rentes dues aux hospices d'Angers, — savoir :

1,476 fr. 22 c. pour le terrain sur lequel a été établi le dépôt d'étalons d'Angers;

800 fr. pour celui qui a servi à l'établissement du tribunal civil de Saumur;

1,305 fr. pour frais d'impression des budgets et comptes, et de cartes d'électeurs, répartis ainsi qu'il suit :

Frais d'impression des budgets et comptes 705 fr.

Frais d'impression des cadres pour la formation des listes du jury et cartes d'électeurs 600

Total 1,305

200 fr. pour frais relatifs à la confection des listes électorales;

100 fr. pour frais relatifs à la confection des listes du jury.

Un rapporteur de la commission du budget fait connaître au conseil l'emploi du fonds de non-valeurs de l'exercice 1854.

Ce fonds se compose, pour les contributions foncière, personnelle et mobilière, de 2 centimes, et pour la contribution des portes et fenêtres de 3 centimes.

françaises. — Le vieux Mahomet ne se serait jamais pardonné de mourir entre les murs de Kuélaa. — Dans les montagnes, au contraire, aller et venir à travers des pièges sans nombre, inventer cent ruses, trouver mille ressources nouvelles, marcher continuellement exposé à quelque balle perfide, c'est la vie du soldat; l'imprévu, la lutte, le danger, tout ce qui tient l'esprit en éveil, tout ce qui émeut le cœur, tout ce qui allume le sang et donne la fièvre!... Simonnet aurait été désespéré de rejoindre son régiment sans avoir rencontré sur sa route Mohammed ou seulement Bel-Kadi!...

Il n'en était pas de même de Meryem!...

La pauvre enfant avait tout abandonné pour suivre Henry: — son pays, sa famille, ses amis; elle avait commis un acte odieux, elle avait servi les ennemis de sa tribu contre son fiancé, contre son propre frère, pour suivre un homme qu'elle connaissait à peine, et qui ne l'aimait pas et qui ne devait peut-être jamais l'aimer! — Mais cet amour qu'elle avait voué au jeune zouave absorbait tout autre sentiment; il avait éteint jusqu'à cette haine implacable et sauvage pour le nom français avec laquelle on avait bercé son enfance. — Meryem était pleine d'inquiétudes. — Elle craignait que quelque obstacle ne rendit son dévouement stérile; elle avait puisé dans sa terreur même la force de supporter des fatigues inouïes, et ce n'est que vaincue par tant d'émotions qu'elle s'était résignée à demander un repos qui lui était si nécessaire.

Un quart-d'heure après l'arrivée du petit groupe sur les bords de l'Oued-Summan, chacun s'était installé dans une chambre de gazelle, et s'endormait profondément, sans songer davantage aux ennemis qui devaient s'être mis à leur poursuite.

Pendant qu'ils dorment, et avant qu'ils se réveillent, le lecteur nous saura peut-être gré de lui faire connaître succinctement ce qui s'était passé après leur départ dans la ville aux quatre quartiers.

Quand Mohammed revint le lendemain, dans l'après-midi, on s'était déjà aperçu de l'évasion des deux prisonniers, de l'assassinat du chaos, et de la disparition de Bel-Kadi et de Meryem... Ces divers événements avaient produit une grande rumeur dans la ville; mais on crut devoir attendre l'arrivée de Mohammed pour prendre des mesures à ce sujet. Provisoirement, on avait dépêché cependant quelques coureurs dans toutes les directions, et l'on attendait leur retour pour agir plus énergiquement.

Mohammed était allé, avec quelques guerriers des villages voisins, opérer une razzia chez les tribus que l'on soupçonnait favorables aux Français. La razzia avait été terrible et sanglante, et l'on savait déjà qu'il revenait avec un butin considérable.

La foule se porta donc avidement au-devant de lui, et on lui fit une sorte de triomphe.

Cependant, dès les premiers moments, Mohammed

s'étonna de ne rencontrer dans les rangs de ceux qui venaient le complimenter ni sa sœur Meryem, ni Bel-Kadi. Il demanda la raison de cette double absence, et apprit alors ce qui était arrivé.

Ce fut un coup terrible, et c'est à peine s'il voulut y croire; mais les coureurs revinrent bientôt confirmer la triste nouvelle, et il fut avéré dès lors que Meryem avait été vue se dirigeant, avec les deux prisonniers, vers la tribu des Beni-Mansour. — Quant à Bel-Kadi, les plus actives recherches n'avaient produit aucun résultat, et il était impossible de dire ce qu'il était devenu.

Mohammed accueillit ces renseignements avec plus de calme qu'on ne s'y serait attendu; il congédia ses compagnons, partagea avec générosité le butin qu'il rapportait, ne gardant pour lui que la plus faible part; et, ayant choisi parmi les assistants une dizaine des plus déterminés, il se fit conduire à la demeure qu'occupaient les deux prisonniers au moment de leur fuite.

L'examen des lieux ne donna d'abord aucun indice particulier; mais comme il allait se retirer, il crut entendre une sorte de gémissement mal articulé. — Il revint sur ses pas et prêta l'oreille plus attentivement.

Le même gémissement se reproduisit.

Mohammed repoussa vivement le meuble placé par Simonnet sur l'ouverture du silo, fit sauter les planches disjointes, et plongea son regard dans le trou.

Un cri de surprise et de rage s'échappa de sa poitrine.

Sur les deux centimes affectant aux contributions foncière, personnelle et mobilière, un tiers d'un centime est mis chaque année par un décret impérial à la disposition des préfets; les deux autres tiers de ce centime forment un fonds commun destiné à fournir des suppléments aux départements qui ont éprouvé des pertes extraordinaires; l'autre centime est mis à la disposition du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et se distribue en secours effectifs pour grêle, incendie, inondations et autres sinistres.

Pour la contribution des portes et fenêtres, ce fonds se compose, ainsi qu'il est dit ci dessus, de trois centimes, et sert à couvrir les décharges, réductions, remises ou modérations et non-valeurs de toutes espèces; un tiers du produit est mis à la disposition des Préfets, les deux autres tiers forment un fonds commun que le Ministre des finances distribue en raison des besoins des divers départements.

Le crédit accordé au département de Maine-et-Loire par M. le Ministre des finances s'est élevé, pour 1854, à la somme de 22,285 fr. 55 c.; celui accordé par le Ministre de l'agriculture et du commerce, à 19,882 fr.

Les sommes distribuées par M. le Préfet pour incendie, inondations, grêle, etc., se sont montées à 11,301 fr. 77 c.

Le Conseil général approuve les comptes qui lui sont présentés.

M. le rapporteur croit devoir mettre sous les yeux du Conseil un état dressé par M. le directeur des contributions directes, des pertes éprouvées par le département de Maine-et-Loire par suite des inondations de 1856.

Le montant des pertes de toute nature s'élèverait, d'après cet état, à 14,972,254 fr.

Dans 108 communes sur lesquelles la constatation a été faite, le nombre des perdants est de 46,556.

La contribution foncière en principal et centimes additionnels, afférente au revenu perdu, s'élève à 466,986 fr.

Les remises ou modérations qu'il y aura lieu de proposer sur les autres contributions, d'après un examen approximatif, atteindront un chiffre de 75,073 fr. environ.

M. le Ministre des finances vient d'allouer au département, sur les deux tiers de centimes mis à sa disposition, la somme de 502,000 fr., destinée à faire face aux remises d'impôt que M. le Préfet pourra accorder.

M. le Préfet fait connaître au Conseil qu'il a déjà envoyé dans 50 communes les états de remises d'impôts.

Il est donné communication au Conseil de la situation des emprunts départementaux.

Les divers emprunts contractés de 1837 à 1846 pour le département de Maine-et-Loire et affectés à l'achèvement de ses routes départementales, s'élevant à 2,069,207 fr., sont complètement remboursés. Ils ne sont rappelés que pour fixer l'importance des sacrifices faits par le département pour l'amélioration de ses routes. Aujourd'hui, les seuls emprunts restant à la charge du département et encore pour partie seulement, puisque déjà des remboursements ont eu lieu, sont :

1° Un emprunt de 700,000 fr., contracté en 1852

et 1853, pour la construction des nouvelles prisons d'Angers et le prolongement des routes nos 14, 15 et 21, ci 700,000 f.

2° Un emprunt de 268,000 fr. contracté en 1853 et en 1854 pour restauration du dépôt d'étalons d'Angers, d'une partie de l'hôtel de la Préfecture et encore pour l'achèvement des routes anciennement classées, ci 268,000

3° Enfin, un emprunt de 120,000 francs qui a eu lieu en 1854, pour acquitter le prix du château de Sainte-Gemmes, devenu l'asile d'aliénés, ci 120,000

Total de ces trois emprunts 1,088,000 f.

Si aux remboursements déjà effectués sur les budgets précédents, jusqu'à concurrence de 380,000 fr., nous ajoutons les 200,000 fr. portés au sous-chapitre 23, du budget de 1857, pour remboursement des emprunts départementaux, ci 580,000

Il ne restera plus à rembourser sur ces trois emprunts, au 31 décembre 1857, que 508,000

Mais, à ce chiffre il faut ajouter, pour apprécier exactement les charges du département, celui de 900,000 fr., montant des deux emprunts de 400,000 et de 500,000 fr. que, dans la session dernière, M. le Préfet a été autorisé à contracter en 1856, 1857 et 1858, pour l'achèvement des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication, ci 900,000

Total 1,408,000 f.

De sorte que le département restera chargé, sur les exercices postérieurs à 1857, d'emprunts à rembourser pour une somme de 1,408,000 fr.

Il a été pourvu au remboursement de ces emprunts en capital et intérêts, au moyen de 10 c. extraordinaires additionnels au principal des quatre contributions directes votés dans les précédentes sessions et prolongés jusqu'en 1864 inclusivement. Ces centimes devront être toutefois réduits à 9 c. et une fraction pour cette dernière année, par suite des dispositions de la loi du 14 mai dernier, qui a autorisé lesdits emprunts.

La commune de Saint-Jean-de-la-Croix sollicite une réduction sur le contingent foncier qui lui est attribué. Cette réclamation est fondée sur ce que, depuis le dernier travail de péréquation, par suite des modifications apportées dans le régime des eaux, par suite d'endigements et dessèchements opérés sur différents points de la Loire, le territoire entier de cette commune se trouve exposé à des inondations plus fréquentes.

M. le directeur des contributions directes propose d'admettre la demande et fixe à 780, fr. le chiffre de la réduction qui doit être accordée et dont le montant sera réparti seulement entre les communes de l'arrondissement d'Angers.

Le Conseil décide qu'il y a lieu d'accorder le dégrèvement, conformément à l'avis de sa commission et renvoie devant le Conseil d'arrondissement pour faire la répartition.

— Bel-Kadi !... fit-il en étendant la main vers ce dernier.

Et presque aussitôt Bel-Kadi revenait à la surface, et promenait autour de lui un regard ébahi...

— Et les prisonniers ?... demanda-t-il en mordant ses lèvres.

— Partis... répondit Mohammed.

— Et Meryem ? — Partie aussi...

— Mais nous les retrouverons...

Mohammed fit un signe de tête plein de menaces.

— En quittant Kuélaa, dit-il, ils se sont rendus chez les Beni-Mansour; c'est là que nous devons aller d'abord.

Ils partirent aussitôt tous les douze, armés jusqu'aux dents et bien montés; — en moins de quelques heures, ils furent chez les Mansour. — Ils espéraient que les fugitifs se seraient rabattus vers le cercle d'Aumale; et, comme le terrain est moins montueux dans cette partie du pays, ils comptaient les atteindre facilement; mais, chez les Mansour, ils apprirent que les prisonniers avaient été rencontrés dans la direction de Lakredidja, et de ce côté leurs chevaux ne pouvant que gêner leur marche, ils changèrent de tactique. Avec cet instinct merveilleux des peuples primitifs, ils résolurent de se diviser en deux groupes: l'un, composé de cavaliers, et qui devait se porter vers la tribu des Ourghlis, à l'effet d'y attendre les fugitifs, dans le cas où ils tourneraient vers Bougie, l'autre, composé de piétons, et qui

devaient les suivre pas à pas s'ils tentaient de descendre les versants nord du Jurjura.

Les piétons s'éloignèrent avec Mohammed, et les cavaliers avec Bel-Kadi. — Les premiers devaient mettre autant de temps que les fugitifs, et n'étaient par conséquent pas très-dangereux; quant aux seconds, grâce à la vigueur de leurs montures, ils arrivèrent chez les Ourghlis au moment même où ceux qu'ils poursuivaient atteignaient les défilés de Fellaye. Une fois chez les Ourghlis, et comme les chevaux avaient besoin de repos, Bel-Kadi abandonna son escorte, choisit un cheval tout frais, et partit dans la direction qui lui fut indiquée.

Nous le laisserons chevaucher à son aise, et nous retournerons vers nos fugitifs.

Il était environ midi quand Simounet se réveilla.

Il avait dormi près de huit heures, et pour lui, même après les fatigues des jours précédents, c'était beaucoup. — Il se leva.

Il éprouvait bien un peu d'engourdissement dans tous les membres: les jarrets n'avaient plus leur souplesse accoutumée; il ressentit même comme une espèce de courbature douloureuse; mais le sergent était à l'épreuve, et il savait que, dès qu'il se remettrait en marche, ce malaise général disparaîtrait.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Un rapporteur de la deuxième commission fait connaître au Conseil la proposition de M. le Préfet, d'abandonner à M. le Ministre de la guerre la portion du château d'Angers, précédemment affectée aux prisons. Suivant lui, la prétention du département à la propriété de cette partie du château, ne présenterait aucune chance de succès.

En 1791, en vertu de la loi du 10 juillet, le château aurait, il est vrai, cessé de faire partie des places de guerre, mais il n'aurait pas été aliéné.

La commune d'Angers et plus tard le département n'en auraient jamais eu qu'une possession incertaine et précaire. Différentes pièces émanées du ministère de la guerre indiqueraient que l'Etat n'a jamais entendu renoncer à ses droits de propriété sur cette partie du château, et aucun document n'établit des droits de propriété, soit en faveur de la commune d'Angers, soit en faveur du département, pour qu'il y ait lieu de refuser l'abandon proposé, alors surtout que ces bâtiments doivent être affectés à un service public et recevoir des réparations considérables entreprises uniquement avec les deniers de l'Etat, destinées à en assurer la restauration totale, et à conserver ce beau monument dont l'origine remonte au X^e siècle.

(La suite au prochain numéro)

Nous lisons dans l'Union Bretonne, de jeudi: « Hier, la pluie a tombé avec une extrême abondance, au milieu de bourrasques telles qu'on ne se souvient pas d'en avoir ressenties, à Nantes, de plus violentes.

» Sur le soir, le ciel s'est rasséréné, et jusqu'à ce matin l'on a pu croire au retour du beau temps; mais, vers neuf heures, un orage s'est formé, la foudre a grondé à diverses reprises, et la pluie a recommencé à tomber par torrents.

» Pendant la tempête d'hier, la mer a été affreuse, et il est à craindre que l'on n'apprenne la nouvelle de quelques sinistres survenus sur nos côtes.

» Le vapeur paquebot n° 5, parti le matin de Lorient, a parfaitement supporté le gros temps; mais il n'a pu mouiller à Saint-Nazaire que vers 8 heures et demie du soir.

» La mer a été, pendant la journée tout entière, au moins aussi mauvaise que le 20 août, époque de l'une des plus violentes tempêtes signalées dans notre pays.

Pour la chronique locale: P.-M.-E. GODET.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur*: Les îles d'Audros et de Tino sont les seules du groupe des Cyclades où l'on s'occupe de l'élève des vers à soie. La première a produit, cette année, 100,000 oques de cocons, et la seconde 24,000 oques. Toutes ces quantités, au 19 juillet dernier, avaient déjà été achetées par des négociants de Syra, qui se mettaient en mesure de les expédier à Marseille. Les prix d'achat se sont élevés à 8 drachmes l'oque, c'est-à-dire au double des prix de vente de l'année dernière. (L'oque est de 1,529 grammes; le drachme vaut 89 1/2 centimes.)

— Mardi matin, de très-bonne heure, on a vu un gros brick étranger, dans la direction de Ham, donner contre une roche. La mer était houleuse, la brise très-forte, on a conçu les craintes les plus grandes pour l'équipage. Entrant plus loin, le brick a de nouveau touché à un endroit nommé Donalds-Cave, où il s'est presque échoué. Il n'y avait pas de bateaux dans le voisinage, on ne pouvait secourir les naufragés: on voyait ces malheureux enlevés par la lame et jetés par-dessus le bord; une malheureuse femme, qui s'était accrochée au navire, lutta longtemps avec énergie contre les vagues; elle finit par disparaître avec les autres. Enfin, 3 heures après le sinistre, un bateau fut amené de Scarskery, et 5 hommes s'aventurèrent héroïquement sur cette frêle embarcation pour tâcher de sauver les deux seuls hommes que l'on aperçut encore à bord; on parvint à les sauver. C'étaient des étrangers, des Russes, ne disant pas un mot d'anglais. On a appris que ce navire était l'*Ahto*, de Vasa, en Finlande, capitaine Jeavelin, frété de Liverpool pour Vasa. Sur 8 hommes d'équipage, 2 seulement ont été sauvés; le capitaine et sa femme ont péri. C'est cette malheureuse femme qui a lutté si longtemps avant d'être emportée. — Havas.

La Ville de Saumur a l'intention d'établir une machine à vapeur, d'une puissance de 14 chevaux de force nominale, pour épuiser les eaux de ses égoûts. Cette machine, ne devant fonctionner que soixante jours environ par année, pourrait être louée pendant le reste du temps à un industriel à

des conditions avantageuses. L'emplacement est à la porte de la ville.

On y joindrait la jouissance d'un pré contigu, dont la contenance est de 1 hectare 82 ares.

S'adresser à l'Administration municipale de Saumur.

A CÉDER

DE SUITE

UN MAGASIN D'ÉPICERIE

Situé à Saumur, rue de la Tonnelle.
S'adresser à M. GODRIE. (578)

BOURSE DU 25 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 69
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 91 50.

BOURSE DU 26 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent — Fermé à 68 95.
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 91 45

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

L'ANCIENNE

MAISON DE ROULAGE

ROBINEAU-RENEAUME,
Rue des Capucins,

Consistant en plusieurs appartements, cour, vastes dépendances, grande remise, magasins au-dessus des inondations.

S'adresser audit Notaire. (583)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

En 18 Lots de 10 mètres de façade, UN TERRAIN, PROPRE A BATIR, Situé à Saumur, sur la levée Neuve, faubourg de la Croix-Verte.

Ce terrain a une issue au nord sur le chemin de la Chaume, et au midi, sur une ruelle aboutissant au carrefour de la Croix-Verte.

S'adresser à M^e DION, notaire, ou à M. RICHARD, banquier à Saumur.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Visitation, Occupée par M. LAPEIRE, boulanger,

Consistant en une boutique, avec boulangerie, chambres hautes et basses, greniers et servitudes.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur, ou à M. GALLÉ, propriétaire à Allonnes. (585)

A LOUER

Présentement,

Une COUR, une ÉCURIE avec GRENIER et une REMISE,

Le tout situé rue des Boives.

S'adresser à M. CARRET, charcutier, rue de la Mairie. (586)

A LOUER

Pour Noël 1856 ou pour la Saint-Jean 1857,

Une MAISON, occupée par MM. Cornilleau frères, rue de la Petite-Bilange, près de la place. Cette maison qui a de vastes magasins, cour, remise, écuries pouvant contenir 50 chevaux, est avantageuse pour toute espèce de commerce, pour hôtel même.

S'adresser, pour voir la maison, à MM. CORNILLEAU, ou à M^{me} veuve GAGNEUX. (587)

Une DAME, connaissant parfaitement la TENUE DES LIVRES, désirerait entrer dans une maison de commerce, soit pour la vente soit pour la tenue des livres.
S'adresser au Bureau du Journal.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE

AU CHATEAU DE LANÇON,

Commune de Brézé,

Le dimanche 28 septembre 1856,

Par le ministère de M^e COURTOIS, notaire à Brézé.

Il sera vendu: Lits, matelas, couettes, tables, chaises, fauteuils, canapés, ustensiles de cuisine, un billard, un très-bon charriot à 4 roues, et différents autres objets mobiliers.

On paiera comptant, plus 5 centimes par franc. (567)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES,

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur,

D'UN FONDS DE SELLERIE ET DE CARROSSERIE,

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 59, à M. EDOUARD MOREAU,

Le mercredi 1^{er} octobre 1856, à midi, et jours suivants,

Par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

DÉSIGNATION :

Belles voitures couvertes, cabriolets à 4 roues, tilburys, plusieurs harnais plaqués et non plaqués, selles, brides, sellettes, colliers, couvertures, surfaix, quantité de cravaches, fouets, étriers et mors polis, guides, sacs de nuit, malles, lanternes de voitures, brosses, éponges, quantité de cuirs vernis et autres, une balle de cuir, toiles écruës et vertes, boutons, pointes, vis, clous, agrafes et quantité d'autres objets.

Toutes ces marchandises sont nouvellement confectionnées et arrivées de Paris.

Montres vitrées, comptoirs, outils, échelles, traiteaux, etc.

Des lots seront composés au choix des acquéreurs.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

6,000 FRANCS

A donner à rente viagère sur une seule tête.

S'adresser à M^e DION. (552)

A CÉDER

DE SUITE,

UN ÉTABLISSEMENT DE SELLERIE ET CARROSSERIE,

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 59. S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

BOIS DE CHARPENTE

A VENDRE, PAR LOTS.

Le dimanche 5 octobre 1856, à midi, et jours suivants, à la Chapelle-sur-Loire, M^e GERBIER, notaire, vendra à l'encan et au comptant une quantité importante de bois de charpente triés et propres à construction, provenant des maisons détruites au bourg de la Chapelle-sur-Loire, par l'inondation du 4 juin. (589)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, n° 26.

S'adresser à M. BOULISSIÈRE, propriétaire de la maison. (533)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur,

Ledimanche 19 octobre 1856, à midi, UNE MAISON,

Servant actuellement d'auberge, située au Pont-Fouchard, commune de Baigneux, composée d'une grande salle, cuisines, chambres hautes et basses, greniers, hangars, écuries, cour, remises, et caves voûtées.

Cette maison pourrait servir à une maison de commerce.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, au sieur et femme BLAIN, ou à M^e DION. (553)

A VENDRE

MAISON avec JARDIN,

Situés à Presle, commune de Distré.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (555)

MAISON

A LOUER OU A VENDRE

Présentement,

Rue de la Petite-Douve,

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, remise, écurie, premier et deuxième étages.

S'adresser à M. CONSIDÉRANT ou à M^e DION, notaire à Saumur. (333)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

A LOUER

Présentement.

Une MAISON, sise au Pont-Fouchard, occupée par M^{me} veuve Aubelle. S'adresser à M^{me} AUBELLE.

CHANGEMENT de DOMICILE.

L'Etude de M^e BODIN, avoué, successeur de M. LECOY, est transférée rue d'Orléans, 66.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Tonnelle, Autrefois occupée par M. Sailland-Bougouin.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (556)

A VENDRE

DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

Il a été trouvé une CHEVALIÈRE d'or et une TABATIÈRE d'argent. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

UN OFFICE D'HUISSIER, dans l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M. PLUMEREAU, titulaire à Montreuil-Bellay. (406)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE SUITE,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue d'Orléans, Occupée par M. Pallu, pâtissier.

S'adresser à M^e DION, notaire.

A LOUER

Pour la St-Jean 1857,

Une MAISON et un JARDIN, Situés rue de Bordeaux;

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur, ou à M. DELARUE, propriétaire, rue de l'Ermitage. (522)

UNE MAISON,

Située rue Basse Saint-Pierre,

A LOUER

Pour Noël prochain,

S'adresser à M. BAUDRY, propriétaire. (538)

A VENDRE

UNE RENTE FONCIÈRE

de 11 francs 85 centimes,

Payable le premier novembre de chaque année.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (570)

A VENDRE

UN APPAREIL

à distiller la betterave,

Entièrement complet, y compris: chaudières, pompes, alambic, cuiviers, macérateurs, appareils et cuivres pour les caves à fermentation, coupe-racines et laveurs.

S'adresser à M. Gouby, rue Haute-Saint-Pierre à Saumur. (534)

A VENDRE

Pour cause de départ,

UNE BONNE JUMENT,

De taille moyenne, race anglaise, propre à la selle et à la voiture, harnais, selle et bride.

S'adresser le samedi, à M. SERGÉ, hôtel de Londres, à Saumur. (571)

A CÉDER

Présentement,

TOUT MEUBLÉ

L'HOTEL DES MESSAGERIES, Situé à Saumur.

S'adresser à M. BOUCHÉ, qui l'occupe.

GLANDS-DOUX

C. de COUSSIN.

Ce Café, efficace dans les maux de tête et d'estomac, dysenteries, fièvres, etc., contient le tannin à plus forte dose que les autres. Les célèbres chimistes Pelouze, Thénard, Orfila, etc., le prescrivent comme fortifiant, tonique et astringent. — Dépôt chez les principaux droguistes et épiciers. — Entrepôt central: LOUIT FRÈRES ET C^{ie}, A BORDEAUX. (562)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

GRAND HOTEL DE LONDRES

TENU PAR SERGÉ, RUE D'ORLÉANS, 48, A SAUMUR.

Table d'hôte à 10 heures du matin et à 5 heures du soir. — Salon particulier, grande salle pour banquets ou noces, avec un grand jardin, le tout indépendant de l'hôtel; on loue ces dépendances à volonté.

Dépôt de truffes du Périgord et autres, fraîches et conservées; — pâtés de Strasbourg et Nérac. — Petits pois, haricots verts, fruits, poulardes, gibier de toute espèce, poissons de mer et d'eau douce; en un mot tout le confortable qui convient à un bon dîner.

La nombreuse clientèle de l'hôtel met M. Sergé à même d'avoir une très-grande variété dans ses provisions sans cesse renouvelées. Il continue toujours comme par le passé à faire les dîners pour la ville et pour la campagne; il fournit tout ou partie, selon qu'on le désire. (575)